



Accident de voiture sur le trajet du travail

Par **lindabreiz**, le **13/12/2011** à **18:00**

Bonjour,

Mon mari a eu un accident de voiture (seul donc responsable, condition climatique mauvaise) sur le trajet de son travail. Il a donc été le jour même voir son médecin généraliste qui l'a mis en arrêt accident du travail car il a des radios à passer pour des douleurs vives dans le dos.

Je souhaitais savoir si on avait le droit à une indemnité pour la voiture (qui n'est pas réparable), tout en sachant que la voiture est assurée au tiers seulement ?

Merci

Cordialement

Par **chaber**, le **13/12/2011** à **18:09**

bonjour

Assuré au tiers, lors d'un accident sans tiers aucun, vous ne pouvez prétendre à indemnisation pour le matériel.

Pour les dommages corporels de votre mari, vous pouvez éventuellement faire intervenir la garantie personnelle du conducteur, si vous l'avez souscrite.

Cette déclaration entraînera un malus.

Par **lindabreiz**, le **13/12/2011** à **18:20**

Merci pour votre reponse.

Donc rien ne prévoit en dehors, de notre assurance personnelle du vehicule, une indemnisation (comme au luxembourg) en cas d'accident sur le trajet du travail ?

Merci

Par **chaber**, le **13/12/2011** à **18:37**

je ne connais pas la législation luxembourgeoise pour les accidents de trajet travail, mais les dommages matériels sont du ressort du contrat d'assurance automobile.

A ce titre, en France, vous ne pouvez prétendre à indemnisation matérielle si vous n'êtes pas assuré Tous Risques.

Par **lindabreiz**, le **13/12/2011** à **19:43**

Ok merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.